

Extrait du CDURABLE.info l'essentiel du développement durable

<http://cdurable.info/Cruiser-sur-culture-Colza-Reaction-Federation-Francaise-Apiculteurs-Professionnels-FFAP.html>

Quand les campagnes françaises se transforment en
cimetièrè d'abeilles

Autorisation du Cruiser sur culture de Colza = Apiculteurs en colère

- Développement Durable en débat -



Date de mise en ligne : dimanche 11 septembre 2011

Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous

droits réservés

L'insecticide systémique Cruiser OSR pour colza a obtenu une autorisation de mise sur le marché par le ministère de l'Agriculture en juin dernier. La Fédération Française des Apiculteurs Professionnels (FFAP) dénonce l'aveuglement des pouvoirs publics et l'incohérence des décisions prises par les autorités : le Cruiser est un des insecticides à l'origine de cas avérés d'intoxication d'abeilles.

Depuis 1994, les apiculteurs constatent un accroissement de la surmortalité des abeilles allant jusqu'à 30% de leur cheptel en hiver et une baisse de leur production de plus de 50% en 15 ans. Leurs observations sont en parfaite corrélation avec le développement de l'utilisation des insecticides systémiques et persistants en Traitement de Semences (TS), type Cruiser de Syngenta, Gaucho de BASF ...

Aujourd'hui, en totale contradiction avec les réalités du terrain, les engagements du Grenelle et plus récemment avec la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB), l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire), continue d'émettre des rapports qui encouragent la mise sur le marché d'insecticides systémiques alors qu'elle reconnaît elle-même leur dangerosité pour les abeilles. [1]

C'est sur ses recommandations que le ministère de l'Agriculture a autorisé en juin 2011 la mise sur le marché du Cruiser pour les semences de colza [2]. Une décision simultanée et contradictoire avec celle du Conseil d'Etat, qui a annulé les autorisations de 2008 et 2009 pour le Cruiser appliqué aux semences de maïs, au motif que les risques pour les abeilles avaient été sous-évalués.

Force est de constater que les apiculteurs sont aujourd'hui des victimes collatérales de la politique agricole productiviste et de l'industrie chimique. Les apiculteurs refusent de voir une grande partie du territoire devenir zone interdite pour les 1 300 000 ruches qui constitue le cheptel français :

"Alors qu'environ un tiers de la nourriture consommée dans le monde repose sur la pollinisation des cultures dont l'abeille est le principal agent, il est impossible d'imaginer que les villes soient les seuls refuges viables pour l'activité apicole. La Fédération Française des Apiculteurs Professionnels revendique le droit de travailler dans un environnement sain et riche en biodiversité" précise Alain David, co-président et porte-parole de la Fédération Française des Apiculteurs Professionnels (FFAP).

Face à cette complaisance envers le tout chimique, la FFAP interpelle la communauté politique et médiatique et demande :

- Le retrait de l'autorisation du Cruiser sur maïs et colza
- La révision de la procédure d'homologation de tous les pesticides afin que les risques pour les abeilles soient sérieusement évalués
- La modification en profondeur de la politique agricole pour la préservation de la biodiversité et la sauvegarde de l'abeille.

Post-scriptum :



A propos de La Fédération Française des Apiculteurs Professionnels (FFAP) : La FFAP a été créée en janvier 2009 de l'union de 3 syndicats régionaux d'apiculteurs professionnels estimant n'être pas représentés au niveau national. La FFAP est indépendante de toute tutelle gouvernementale ou syndicale. Les apiculteurs professionnels (ayant plus de 150 ruches) sont au nombre de 1 500 en France, soit 2,5% de la population apicole, qui détient 50% du cheptel apiaire et assure plus de 60% de la production nationale de miel.

[1] Au chapitre « Conditions d'emploi » du rapport de l'ANSES sur le Cruiser OSR , l'on peut lire : « Pour protéger les abeilles, ne pas semer une culture mellifère comme culture de remplacement en cas de destruction précoce de la culture traitée avec la préparation Cruiser OSR ».

[2] Le colza est une ressource majeure pour les abeilles qui butinent son nectar et son pollen. Les abeilles butinent 700 fleurs chaque jour dans un périmètre de 3 km.